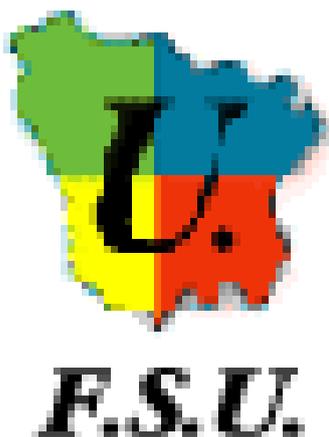


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6394>



Le 23 septembre 2022 s'est tenu un CHSCT.

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - FSU 58 -



Publication date: vendredi 23 septembre 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

C'était le dernier CHSCT de l'Éducation nationale dans la Nièvre. Il a été dans la continuité des précédents.

D'abord sur l'investissement de nos collègues de l'UNSA. Rappelons-nous qu'ils ont l'ambition de vouloir représenter la majorité des collègues (et qu'en cela, la profession leur a donné raison il y a quatre ans puisqu'ils sont depuis majoritaires). Pourtant, ils n'ont encore pas occupé tous leurs sièges, ils n'étaient ainsi que deux sur huit possibles (4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant).

En revanche, du côté de la FSU, nous étions quatre, 3 titulaires et un 1 suppléant (2 SNES, 2 SNUIPP) occupant ainsi les 3 sièges de titulaires.

En effet, la santé et les conditions de travail des personnels nous tiennent à cœur et nous avons porté haut nos revendications. Mais nous déplorons à nouveau les pressions mises sur les personnels pour compléter le Registre Santé et Sécurité au Travail : lorsqu'on casse le thermomètre, l'administration peut alors proclamer en toute aisance que tout va bien.

Nous lui avons opposé des faits : la DSDEN 58 bloque toute analyse sur les accidents de travail, pour lesquels nous ne sommes pas consultés et pour lesquels nous ne pouvons établir de préconisations pour réduire les risques. La DSDEN 58 restreint le champ d'intervention des assistants de prévention, privilégiant la prévention des tuiles qui tombent plutôt que de chercher à répondre aux souffrances au travail des personnels. Elle bloque les préconisations émises par le CHSCT suite à une visite d'école. Aucun renforcement des moyens de prévention n'a été acté alors que les besoins sont immenses.

Nous n'étions plus à un blocage près et nous n'avons pas été étonnés que ne nous soient pas données le nombre des préconisations données par le médecin de prévention non mises en œuvre par la DASEN.

Néanmoins, pendant ces 3 heures de séance, nous avons obtenu des informations. Les rares fiches RSST remplies par les personnels le sont majoritairement sur les risques mentaux (et non sur le risque de tuile qui tombe). Le médecin de prévention fait un travail de grande qualité, mais son isolement l'empêche de développer des actions dans les établissements scolaires. Nous avons aussi appris que l'inspectrice santé et sécurité au travail suit attentivement les risques liés au radon. Ce travail se poursuivra avec la mise à jour du document unique d'évaluation des risques des établissements concernés (37 écoles, 10 collèges et 1 lycée dans notre département).

Surtout, les engagements pris par l'administration sur les services partagés dans le 2nd degré, suite à nos nombreuses insistances, sont mieux suivis et on peut espérer que les conditions de travail des collègues qui enseignent sur plusieurs établissements s'améliorent globalement cette année.

C'était donc le dernier CHSCT. Néanmoins nous continuons à travailler d'ici la fin de notre mandat sur les troubles musculo-squelettiques en maternelle, l'animation d'équipe dans les écoles et les services partagés dans les collèges et les lycées, tout en restant disponibles pour les agent-es qui en ont besoin.

Espérons que les personnels nous permettront d'être majoritaires dans la formation spécialisée en santé et sécurité au travail (nouvelle instance qui succédera au CHSCT) pour continuer et élargir nos combats.